

Liesbeth Homans rétablit l'ordre flamand dans la périphérie bruxelloise

COMMUNAUTAIRE La ministre (N-VA) refuse de nommer quatre mayeres francophones

► La ministre flamande de l'Intérieur refuse de nommer les mayeres à Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wezembeek et Drogenbos.
► En cause : l'expédition de convocations électorales en français.

Cela aurait un sens de renommer les « communes à facilités » en « communes à difficultés » tant les ministres de l'Intérieur successifs des gouvernements flamands depuis vingt ans, de toutes couleurs politiques, s'acharnent à compliquer l'existence de leurs habitants. Qui sont majoritairement francophones mais qui – on leur dit assez – évoluent en territoire flamand. Et qui sont la cible régulièrement de tracasseries dites *pesterijen* en flamand (on n'invente pas), occasionnées par les autorités politiques au nord, à commencer par le micmac à propos des convocations électorales.

Le dernier épisode ne fait pas exception à la règle, il force même le trait : ce lundi, on apprenait que Liesbeth Homans, N-VA, ministre de l'Intérieur du gouvernement flamand, refusait, d'un coup sec, de nommer les bourgmestres (élus en octobre dernier) de quatre communes à facilités de la périphérie bruxelloise : Wezembeek-Oppem, Linkebeek, Drogenbos, Rhode-Saint-Genèse. Liesbeth Homans soigne ainsi sa réputation d'intransigeante et opère accessoirement au service de son parti, la N-VA, en campagne comme tout le monde, qui aime assez l'affrontement communautaire.

Intransigeante, militante, Liesbeth Homans n'a pas moins des arguments quand elle agit comme elle le fait. A savoir : ces communes à facilités ont envoyé des convocations électorales en langue française à leurs administrés francophones en vue des élections du 14 octobre, ce que les autorités flamandes jugent admissible uniquement lorsque les citoyens concernés en ont fait préalablement la demande, avant chaque scrutin. Liesbeth Homans souligne, de surcroît, que le gouverneur du Brabant flamand, Lodewijk De Witte, avait déjà envoyé les convocations élec-

torales, en néerlandais en l'occurrence, ce qui, selon elle, devait mettre un point

final au processus, au moins pour ce qui concerne la séquence électorale communale. Enfin, faut-il préciser que cette approche flamando-flamande ne date pas de Liesbeth Homans, mais des circulaires dites « Peeters » de décembre 1997, relatives à l'emploi des langues, du nom de Leo Peeters, ministre de l'Intérieur au gouvernement flamand, SPA pour le coup qui, précisément, exigeaient que les francophones des communes à facilités qui le souhaitent réclament « à chaque reprise », entendez chaque élection, leurs documents en langue française. Une logique à laquelle les ministres flamands de l'Intérieur qui se sont succédé, toutes étiquettes confondues, sont restés fidèles, en substance : « *On est en territoire flamand, c'est nous qui décidons, circulez.* »

En face, les francophones des communes à facilités ont protesté souvent,

ont contesté les décisions du gouvernement flamand devant les juridictions administratives du pays, obtenu gain de cause devant le conseil d'État, qui n'adhère pas à l'interprétation flamando-flamande des lois linguistiques belgo-belges.

« **Comment vont réagir les partis flamands qui partageaient un souci d'apaisement communautaire ?** » FRANCIS DELPÉRIÉ (CDH)

Pour autant, il faut bien constater que les partis francophones se montrent moins virulents depuis quelques années et les accords nord-sud de décembre 2011 sur la sixième réforme de l'État qui, en échange de droits intacts pour les francophones en principe, ancre – c'est un effet du fameux compromis sur BHV, l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde – les communes de la périphérie bruxelloise en territoire flamand.

N'empêche : tous ont protesté avec véhémence ce lundi contre la décision coup-de-poing de Liesbeth Homans, du MR au PS en passant par le CDH et Défi,

ex-FDF, qui, pour sa part, n'a pas souscrit à la sixième réforme de l'État (signée par PS, MR, CDH, Ecolo, Groen, SPA, VLD, CD&V) et reste en pointe dans le « combat » francophone dans les communes à facilités.

« *Déni de droit* », « *déni de démocra-*

tie », tout y passe côté francophone. Sauf que les autorités flamandes tracent sans ciller, à peu près indifférentes aux critiques émanant du sud du pays, voire même preneuses d'une conflictualité accrue.

Alors ? Alors, un juriste-constitutionnaliste comme Francis Delpérée (CDH) qui a mille fois objectivé la problématique ne revient pas moins au nœud du problème, éminemment politique : « *Les naïfs ont cru que la N-VA avait baissé la garde. Elle but le masque. Comment vont réagir les partis flamands qui partageaient un souci d'apaisement communautaire ?* », nous confie-t-il. Prendre le parti des francophones, ce n'est pas vraiment un gage de succès le 26 mai au nord du pays. Soyons réalistes, ne leur demandons pas l'impossible. ■

DAVID COPPI

RÉACTIONS

Les partis francophones piqués

« *L'entêtement de la ministre Homans à nier les arrêts du Conseil d'État, de la Cour de cassation, constitue un déni de démocratie flagrant et intolérable pour les communes à facilités* », a réagi lundi Sophie Wilmès au nom du MR, ministre fédérale du Budget, habitante de Rhode-Saint-Genèse. « *C'est une absence de respect totale à l'égard des institutions, tout cela fait partie d'un plan d'ensemble de la N-VA qui essaie de ramener le brûlot communautaire* », estime Ahmed Laaouej, chef de groupe PS à la Chambre, qui qualifie de « *consternante* » l'indignation du MR « *qui s'est acoquiné avec la N-VA pendant 4 ans* ». Le CDH attaque : « *La Belgique mérite mieux que les tentatives de certains de la faire paraître ingouvernable* ». Défi, enfin : « *Cela démontre une nouvelle fois l'erreur d'avoir laissé en Flandre les communes à facilités lors de la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, BHV ; encore une conséquence désastreuse de la 6^e réforme de l'État* », commente Olivier Maingain. (b.)